



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau, Québec K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : 16 décembre 2016
Bureau du directeur général des élections – N° du dossier : ECLP-RFP-16-0364	
Titre : Enveloppe tout usage (Grande)	
Date de clôture de la demande de prix : Le 17 janvier 2017 à 14H00, heure de Gatineau	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau, Québec K1A 0M6	
À l'attention de Luc Potvin	Courriel: proposition-proposal@elections.ca

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de prix (DP) qui porte le numéro ECLP-RFP-16-0364 datée du 7 décembre 2016. La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à cette DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No.1

Question:

Je comprends que le logo FSC doit être imprimé en noir à l'endos de chaque enveloppe, coin inférieur gauche. Où puis-je me procurer ce logo FSC?

Réponse:

Les compagnies titulaires de la certification FSC sont les seules à pouvoir utiliser le logo FSC. Élections Canada se réserve le droit de vérifier et confirmer si le fournisseur détient la certification FSC avant d'octroyer le contrat.

2.2 Question No.2

Question:

Est-ce que les enveloppes doivent avoir des bulles à l'intérieur?

Réponse:

Les enveloppes ne doivent contenir aucune bulle d'air anti-écrasement.

2.3 Question No.3

Question:

Je comprends également que les enveloppes doivent être emballées en paquets de 50 avec une bande papier et que chaque emballage doit être étiqueté. À quoi servira l'étiquette sur chaque emballage?

Réponse:

Veillez vous référer à la section « Étiquette de l’emballage » de l’Annexe A – Spécifications.

2.4 Question No.4

Question:

À la page 3 des spécifications de la DP 16-0364 pour les grandes enveloppes tout usage – EC11520 (03/2014), Élections demande que nous emballions en paquets de 50 au moyen de bandes papier. Pouvons-nous utiliser des bandes élastiques?

Réponse:

Les enveloppes EC11520 peuvent être groupées en paquets de 50 au moyen d’une bande élastique au lieu d’une bande de papier.